



# COMITÉ DE DIRECTION

## PROCÈS-VERBAL N°23

---

**Réunion du :** Lundi 27 mai 2024

---

**Présidence :** M. Eric BORGHINI

---

**Présents :** Mmes Laurence ANTIMI, Rosette GERMANO,  
MM. Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT, Vincent CASERTA,  
Claude COLOMBO, Edouard DELAMOTTE, Philippe DI MARCO, Jean-  
Louis DISTANTI, Yassine KHELIF, Franck KODJABACHIAN, Roger  
LAURENZI, Noël MANNINO, Mourath NDAW, Willy PONT

---

**Excusés :**

---

**Assistent à la séance :**

---

Conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts de la LMF, le Président a décidé de convoquer le Comité de Direction par voie dématérialisée.

\*\*\*\*\*

### **1. POINT C.R.DES ARBITRES**

Suite à la réunion de la C.R. des Arbitres du lundi 20 mai 2024, il est soumis à l'approbation du Comité de Direction les affectations des arbitres de Ligue pour la saison 2024/2025.

Le Comité de Direction valide les affectations mentionnées dans l'annexe 1, jointe au PV.

### **2. POINT JURIDIQUE**

CNOSF – OLYMPIQUE MONTEUX c/ LMF

Le Comité de Direction,

Pris connaissance de la proposition faite en l'espèce par le conciliateur en date du 21.05.2024 concernant la décision de la C.R. d'Appel Disciplinaire et Règlementaire en date du 25 mars 2024 « propose à la LMF de rapporter la décision et de s'en tenir à la décision de première instance du 14 février 2024, donnant le gain du match D1 – ST. MAILLANAIS / O. MONTELAIS, à l'O. MONTELAIS »,

L'accepte.

**Le Président de Séance**  
**M. Eric BORGHINI**



# Affectations Arbitres

**2024/2025**



# Catégorie Assistants Elite

Affectations Arbitres  
**2024/2025**

# Assistants Régionaux Elite - Promotionnels

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
BELCADI	JULES	Assistant Fédéral 3
ALEXANDRE	JORDAN	Assistant Régionale Elite
BERSAN	MAXIME	Assistant Régionale Elite
FABRE	ARTHUR	Assistant Régionale Elite

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport

# Assistants Régionaux Elite

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
BOUMENDIL	PASCAL	Assistant Régionale Elite
KERBA	LYES HADJI	Assistant Régionale Elite
KRID	OUALID	Assistant Régionale Elite
MARY	ALEXANDRE	Assistant Régionale Elite
CHAHBI	HICHAM	Assistant Régional 1
DJIANE	JULLIEN	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport



# Catégorie Assistants R1

Affectations Arbitres  
**2024/2025**

# Assistants Régionaux 1

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
MESSAOUDI	ANAS	Assistant Régionale Elite
ATTIA	HAMED	Assistant Régional 1
BARLOZZI	JULIEN	Assistant Régional 1
DERVEAUX	CEDRIC	Assistant Régional 1
MEJRI	MOHAMED CHAKIB	Assistant Régional 1
MOSETTICH	THEO	Assistant Régional 1
WULLEMS	MARC	Assistant Régional 1
MAZOUNI	MADJID	Assistant Régional 2
REGAIEG	MOUNIR	Assistant Régional 2

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport



# Catégorie Assistants R2

Affectations Arbitres  
**2024/2025**



# Assistants Régionaux 2

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
LETERRE	ENZO	Assistant Régional 1
SAHYAMI	FAISSAL	Assistant Régional 1
ABDANE	OSSAMA	Assistant Régional 2
BOUZAHER	CHAFIK	Assistant Régional 2
FUTSI	LAURENT	Assistant Régional 2
PALUD	DORIAN	Assistant Régional 2
YOUSSEF	WALID	Assistant Régional 2
ZOUAOUI	MOHAMED	Assistant Régional 2
ADAMCZYK	TEDDY	District
DJAYET	STAN	District

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport



# Catégorie Elite Régionaux

Affectations Arbitres  
**2024/2025**

# Elites Régionaux – Promotionnel

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
CUADRA	LUCAS	Régional 1
GUILIANO	LORENZO	Régional 1
LANTA	CEDRIC	Régional 1
MERZOUG	BILEL	Régional 1
TAULIER	FLORIAN	Régional 1

Affectations des arbitres promotionnels en catégorie Régional 1 conformément aux directives fédérales.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport

# Elites Régionaux – Non promotionnel

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
BOUZALMAT	ABDELKARIM	Elite Régional
CORTES	KEVIN	Elite Régional
GONCALVES	ANDY	Elite Régional
HENCK	GUILLAUME	Elite Régional
SAADI	FOUZI	Elite Régional
VARGAS	GREGORY	Régional 1

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport



# Catégorie Arbitres R1

Affectations Arbitres  
**2024/2025**

# Arbitres Régionaux 1 – Promotionnels

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
AMSILI	BENJAMIN	Régional 1
BOULAHYA	AMINE	Régional 1

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport

# Arbitres Régionaux 1 – Non promotionnels

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
RASCLARD	REMY	Elite Régional
AMMAR	MOEZ	Régional 1
BENAISSI	NABIL	Régional 1
CARNET	KEVIN	Régional 1
MORANT	CLEMENT	Régional 1
BOUSBAA	AMIR	Régional 2
CAMPO	JULIEN	Régional 2
CARP	VASILE DOREL	Régional 2
CHABANE	LOIC	Régional 2
CHNIBA	KAMEL	Régional 2
DARRAZ	FOED	Régional 2
PANTAZI	ADRIAN	Régional 2
SASSI	JULIEN	Régional 2

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport



# Catégorie Arbitres R2

Affectations Arbitres  
**2024/2025**



# Arbitres Régionaux 2 – Promotionnels

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
EL BELGHITI	AMINE	Régional 1
LOVICONI	ANTOINE	Régional 1
AMO	ADRIEN	Régional 2
FONTANA	JOSSELIN	Régional 2
MARTINEZ	DORIAN	Régional 2
GOUSSAROV	ALEXANDRE	Régional 2

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport

# Arbitres Régionaux 2 – Poule A

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
BOUASLA	YASSINE	Régional 1
ABDELGHEFFAR	AMAR	Régional 2
AMRHEIN	ALEXANDRE	Régional 2
DAHAS	SMAIN	Régional 2
DONADIO	JULIEN	Régional 2
FAREL	DANY	Régional 2
KERROUZI	KARIM	Régional 2
KINNOUS	CHAIB	Régional 2
MERZOUG	YASSINE	Régional 2
POIZE	ROLAND	Régional 2
AOURARH	TAJ ALARAB	Régional 3
MARESNI	NABIL	Régional 3
NADDOUR	ADRIEN	Régional 3
ZEGHLI	MOURAD	Régional 3
RHAZALI	AIMAD	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport

# Arbitres Régionaux 2 – Poule B

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
SILVESTRE	ALEXANDRE	Régional 1
BOUGET	ROMAIN	Régional 2
CHILOTTI	SEBASTIEN	Régional 2
DE THILLOT	THOMAS	Régional 2
DEGHDICHE	AMRI	Régional 2
DERRI	RIYAN	Régional 2
MAES	AURELIEN	Régional 2
MESSISHA	KARIM	Régional 2
AOUSAY	SOLAYMAN	Régional 3
CHAKROUNI	KHALID	Régional 3
EL ABED	WALID	Régional 3
SAVADOGO	SEKOU	Régional 3
BARHOUMI	BILEL	Régional 3

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport



# Catégorie Jeunes Arbitres

Affectations Arbitres  
**2024/2025**

# Jeunes Arbitres de Ligue – Groupe JAL1

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
ABDANE	AHMED	JAL 2
ARCE	ELISE	JAL 2
BRIKI	NAIL	JAL 3
DEHBI	KHALIS	JAL P
GHARBI TARCHOUNA	ELYAS	JAL 3
LBAKH	RYANNE	JAL 1
MORCHE	CLEMENT	JAL 2
SEBIA	ILYES	JAL P
SMITH	LIAM	JAL 3
PAPIN	ENZO	District JAD
SLIMANI	ADIL	District JAD
COURTIN RAUILHAC	MATHEO	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport

# Jeunes Arbitres de Ligue – Groupe JAL2

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
DARRAZI	ANISSA	Ligue Féminine
ABED	CHAHINEZ	JAL 3
CAUCHETEUX	NOE	JAL 3
CAUDMONT	LUCAS	JAL 3
EL ALI	HAMZA	JAL 3
PEYSSELIER	NICOLAS	JAL 4
BEN MAHMOUD	AHMED	District JAD
BEN THABET	MEHDI	District JAD

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport

# Jeunes Arbitres de Ligue – Groupe JAL3

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
AMMAR	MAISSA	Ligue Féminine
ANGO PANTANI	ULYSSE	JAL 5
BOSCO	JORIS	JAL 4
CHANTHAVONG	CHRISTOPHE	JAL 5
CORBIN	ALEXIS	JAL 4
MORA	LUCAS	JAL 5
SADOUN	RAYAN	JAL 4
SALAH	YASSIN	JAL 4
TOURI	YOUNES	JAL 5
VISCONTI	BRUNO	JAL 4
PICAND	YANIS	District JAD
TSALBI	ALI	District JAD

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport

# Jeunes Arbitres de Ligue – Groupe JAL4

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
DI FRANCESCO	REDWAN	Assistant Régional 2
AHONOUKOUN	ALLAHAN	JAL 5
BEN OMAR	OMAR	JAL 5
BLAIS	CLEMENT	JAL 5
BONNAS	ELINA	JAL 5
DEHILI	HAKIM	JAL 5
DJELASSI	ILYES	JAL 5
MEJRI	RAYAN	JAL 5

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport



# Jeunes Arbitres de Ligue – Groupe JAL5

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
ADJENGUI	LOU'AY	Régional 2
AJENOUI CHARGUI	ANUAR	Régional 3
BEN ALI	BILEL	Régional 3
SAI	RAYAN	Assistant Régional 2
ABECHA	ADAM	JAL R3
GUIMONNEAU	CLEMENT	JAL R3
SMALI	M'HAMED	JAL R3
VIDOU	FLORIAN	JAL R3
TOURNIER	NICOLAS	District

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport

# Jeunes Arbitres de Ligue – Groupe JAL R3

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
GERALDES	ENZO	Régional 3
PENCREACH	LOAN	Régional 3

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport

# Jeunes Arbitres de Ligue – Groupe JALP

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
ADJENGUI	AHMED	JAL P
BEL ABBES	NAWFEL	JAL P
CRESTANI	MAXIME	JAL 3
DE NUNZIO	TOM	JAL 3
ECHAOUI	RAYAN	JAL 3
EL MEDDAH	MALIK	JAL P
JELOUANE	JASSERE	JAL P
MERZOUG	SOFIANE	JAL 1

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport



# Catégorie Arbitres Féminines

Affectations Arbitres  
**2024/2025**

# Ligue Féminines

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
BOURREQUAT	MARJORIE	Ligue Féminine
MARIANCZUK	SABRINA	Ligue Féminine
TAWA-NANA	MARIE-NOËLLE	Ligue Féminine
ZAFRILLA	MELANIE	Ligue Féminine

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport



# Catégorie Arbitres Futsal

Affectations Arbitres  
**2024/2025**

# Ligue Futsal

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
CHABANE	LOIC	Candidat FFF
CHNIBA	KAMEL	Ligue Futsal
DEGHDICHE	AMRI	Ligue Futsal
MAZOUNI	MADJID	Ligue Futsal
MOUSSA	HOUMADI	Ligue Futsal
OULHACI	SAMI	Ligue Futsal
POIZE	ROLAND	Ligue Futsal
TELAA	NOUARI	Ligue Futsal
CHAKROUNI	KHALID	<b>District Futsal</b>

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport



# Candidature Ligue

Affectations Arbitres  
**2024/2025**



# Candidats Ligue Séniors

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
BONIS	TRISTAN	District
VAN MEEL	ALAN	District

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport

# Candidates Ligue Féminines

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
FONLUPT	EMMA	Ligue Féminine
REGNIER	MARIE	Ligue Féminine
SACRAMENTO DOS SANTOS	LISA	Ligue Féminine

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport

# Candidats Jeunes Ligue

## Affectation 2024/2025

Nom	Prénom	Catégorie 2024/2025
BEN BOUBAKER	AYMENE	JAL 1
BIYI	ILYES	JAL 1
BOUGLITA	SOPHIANE	JAL 1
DEPARD	EVANN	JAL 1
DOFFAGNE	CELIAN	JAL 1
FRIHI	WASSIL	JAL 1
GIMER	MAEL	JAL 1
MORA	ELIA	JAL 1
NERICH	MAXIME	JAL 1
RODRIGUES DA SILVA	TIAGO	JAL 1
VIAL	HENRY	JAL 1
BENDOUMA	YANIS	JAL 2
BIHANNIC	JULES	JAL 2
BRAISSANT	EMILIEN	JAL 2
GUIRAT	DJIBRIL	JAL 2
HOORNAERT	LUCAS	JAL 2
TCHAMBAZ	SOUHAIB	JAL 2
BOUSSANDEL	KAINA	JAL 3
DAGA	FIRASS	JAL 3
LEDUC	ENZO	JAL 3
MASSOUAB	RAYAN	JAL 4

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport